



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 10
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 19.006/C

OBJET : CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)
VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

SEANCE DU 15/02/2019

LE VENDREDI QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF A 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

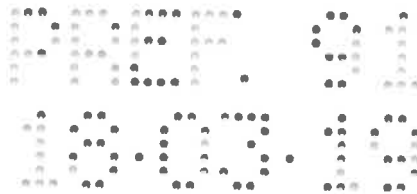
Monsieur Toufik MEHANNECHE, Conseiller municipal a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Toufik MEHANNECHE, Conseiller municipal procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Françoise BALU,
Madame Danielle DUVERGER, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Alain ITURRI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Madame Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Madame Martine SUREAU, Monsieur Laurent BÉTEILLE,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur François FAREZ, Monsieur Dominique CHEMLA,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Omar AMAAR, Monsieur Lionel SENTENAC,
Monsieur Toufik MEHANNECHE, Monsieur André CANAS, Madame Chloé DELCROIX,
Madame Béatrice TAJAN, Madame Marie-Thérèse DONZEAU, Madame Nathalie MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Claude FRAVAL a donné pouvoir à Monsieur Alain ITURRI,
Monsieur Yvan BENATTAR a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Dominique KOUTZINE a donné pouvoir à Madame Martine SUREAU,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Marie-Anne VARIN a donné pouvoir à Madame Danielle DUVERGER,
Madame Elisabeth ROZSA-GUÉRIN a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Laurence REGNIER a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Henriette SPIEGEL a donné pouvoir à Monsieur André CANAS,
Monsieur Jérôme MEUNIER a donné pouvoir à Madame Chloé DELCROIX



Délibération N° : 19.006/C

SEANCE DU 15/02/2019

OBJET : **CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

Vu la décision du Préfet de l'Essonne n°AVAP 91-002-2015 en date du 9 octobre 2015 dispensant la commune de Brunoy de la réalisation d'une évaluation environnementale annexée ci-jointe ;

Vu les nombreuses présentations et échanges avec la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP) tenues entre le 25 octobre 2012 et le 19 juin 2018 ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, du représentant du Préfet, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles notamment ;

Vu la délibération du conseil municipal n°14.067 C en date du 10 novembre 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'AVAP ;

Vu l'avis favorable de la Commission Régionale de l'Architecture et du Paysage en date du 6 décembre 2017,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif en date du 21 décembre 2017 désignant Monsieur Michel GARCIA en qualité de Commissaire-Enquêteur en vu de procéder à l'enquête publique ;

Vu l'arrêté municipal n°ARR 18.090/C en date du 26 février 2018 portant sur l'ouverture de l'enquête publique relative à la création de l'AVAP du mercredi 14 au samedi 31 mars 2018 inclus;

Vu l'avis tacite réputé favorable des Personnes Publiques Associées et consultées au cours de la procédure ;

Vu les observations issues de l'enquête publique, les réponses apportées, le rapport et les conclusions de Monsieur Michel GARCIA, commissaire-enquêteur en date du 2 mai 2018 ;

Vu les échanges avec le comité inter-associations, né à l'occasion de l'élaboration de l'AVAP-SPR, et notamment la rencontre du 8 juin 2018,

Vu le compte-rendu de la CLAVAP en date du 19 juin 2018, portant sur les modifications apportées suite à l'enquête publique ;

Vu l'accord tacite réputé favorable né le 20 décembre 2018 de Monsieur le Préfet, acté par un courrier n°2018/199 en date du 20 décembre 2018 annexé à la présente délibération ;

Considérant le patrimoine diversifié de la Ville ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de promouvoir son patrimoine bâti et paysager ;

Considérant la volonté de préserver le patrimoine architectural, urbain, paysager et naturel de la Ville ;

Considérant la démarche de la Ville de s'insérer dans une politique de développement durable ;

SEANCE DU 15/02/2019

OBJET : **CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)**

Considérant que le dossier complet de création de l'AVAP-SPR est prêt à être approuvé ;

Sa Commission de l'Urbanisme et des Affaires Economiques entendue ;

Après en avoir délibéré ;

ADOpte

30 Voix Pour, 5 Abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE la création de l'AVAP telle que modifiée suite à l'enquête publique et annexée en pièce jointe.

ARTICLE 2 : DIT que le dossier est composé d'un diagnostic, d'un rapport de présentation, d'un plan de zonage et d'un règlement opposable aux tiers.

ARTICLE 3 : DIT que conformément à l'article D 631 -11 du Code du patrimoine et aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant une durée d'un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs conformément à l'article R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : DIT que l'AVAP valant SPR sera annexé au PLU.

15/02/2019

Délibération N° : 19.006/C

SEANCE DU 15/02/2019

OBJET : CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)
VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 18/02/2019

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 19.006/C

Objet de l'acte : CREATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme / 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Transaction Préfecture : 091-219101144-20190215-BRU_DE_19291_1-DE

Date de l'acte : 15/02/2019

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_19291_1

Date de réception en Préfecture : 18 février 2019

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

@le.Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 80 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50€) - 85 (5,25 €), arrêtés HT de l'année définies par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avis.lesmarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

M. Jean-Marc FOUCHER - Président
PLACE CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
mél : correspondre@aws-france.com
site : <http://www.entreejuinrenarde.org/>
pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs (incapable(s) activé(s) du pouvoir adjudicateur) ; Services généraux des administrations publiques ; avis Implique l'établissement d'un accord-cadre. Jée : 8 mois. accord-cadre avec un seul opérateur. attribution de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre. leur estimée (HT) entre 100 000,00 € - 120 000,00 € - objet : ELABORATION ET LIVRAISON DE EPAS EN LIAISON FROIDE - A DISPOSANTES BIO

pe de marché : Fournitures. procédure : Procédure adaptée. mode de livraison : DEMI-JOUR DE LARDY - 91510 LARDY. durée : 8 mois. zone de la procédure : Prestation divisée. lots : non. conditions relatives au contrat. lancement : Prestations réglées par des fix unitaires Prix fermes. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

onme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres 'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

onditions de participation. justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

liste et description succincte des conditions. Références requises mentionnées dans les documents de la consultation. capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des Informations et documents requis : références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

férences professionnelles et capacité techniques : liste et description succincte des critères de la sélection, indication des Informations et documents requis : références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE
PLACE CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
mél : correspondre@aws-france.com
termine des offres : 12/03/19 à 17h00 au plus tard.

angues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français. Jinité monétaire utilisée : Euro. Validité des offres : 320 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE
PLACE CHARLES DE GAULLE
91580 ETRECHY
mél : correspondre@aws-france.com

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 58 avenue de Saint-Olivier, 78011 Versailles - Cedex, Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87, mél : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

Introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 58 avenue de Saint-Olivier, 78011 Versailles - Cedex, Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87, mél : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Envoi à la publication le : 15/02/19. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.agysoft.marches-publics.info>

Avis divers

Par délibération N 18.008/D en date du 15/02/2019
Le Conseil Municipal de la

COMMUNE DE BRUNOY

a approuvé la création de LAIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) telle que modifiée suite à l'enquête publique et annexée au PLU en tant que Servitude d'Utilité Publique. Le dossier complet composé d'un diagnostic, d'un rapport de présentation, d'un plan de zonage et d'un règlement opposable aux tiers est à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture de l'Essonne.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 16 Février 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

MONLIER XCAPE

Forme : SARL
Capital : 5000 Euros.
Siège Social : 301 rue du pont aux pins, 91510 Menthéry
Durée : 99 ans
Objet social : Espace de divertissement, activité récréative de loisirs, vente de boissons et de snacks.
Gérant : Monsieur Ly Thouatou, Gérant, demeurant 159 rue pierre curie 77550 Moissy Cramayel.
Immatriculation au RCS de EVRY

Divers société

Suivant acte SSP en date du samedi 01 décembre 2018

LAETITIA DECHAUD, PRESIDENT DE LA SOCIETE SAS LGA.

Demeurant : 7 Rue des Pommiers 91610 Ballancourt sur Essonne a donné en location gérance à :

NATALIA COVALI, PRESIDENT DE LA SOCIETE SASU ISD

Demeurant : 1 Bis Rue de Paris 91540 Mennecy
Un fonds de commerce : COIFFURE sis et exploité 21 Rue Jules Ferry 91310 Leuville sur Orge pour une durée de 01/03/2019 ans, à compter du samedi 01 décembre 2018, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Actulegales.fr

La référence des annonces légales d'entreprises

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 58 avenue de Saint-Olivier, 78011 Versailles - Cedex, Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87, mél : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

ferrari publicite ANNONCES LEGALES des VENTES IMMOBILIERES JUDICIAIRES
7, rue Sainte-Anne 75001 PARIS www.ferrari.fr - T. 01 42 96 05 50

CABINET DE LA SCP DAMOISEAU & ASSOCIES,
Avocats au Barreau de l'Essonne demeurant à EVRY-COURCOURONNES (Essonne) 5, boulevard de l'Europe

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
en l'audience des Crises du Tribunal de Grande Instance d'EVRY-COURCOURONNES (Essonne) au Palais de Justice de ladite ville - rue des Mazières - Salle pénale n° 1

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 27 MARS 2019 A 10H30

A la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DU PARC DU CHATEAU, sise à (91130) RIS ORANGIS, représenté par son Syndic en exercice, la Société PROACT IMM, S.A.S au capital de 2694576 €, inscrite au RCS de EVRY sous le N° 347 450 454, dont le siège social est sis 1/3, Avenue de la Libération à (91130) RIS ORANGIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Ayant Maître Charlotte GUITTARD, membre de la SCP DAMOISEAU & ASSOCIES, pour Avocat.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE
Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier à RIS-ORANGIS (Essonne)

Résidence Le Parc du Château - 1/19, avenue du Parc - 8 rue Ronsard
cadastré section AB numéro 407

Au 1. avenue du Parc
LOT N° 118 : UN APPARTEMENT de quatre pièces, d'une superficie de 74 m², au 4^{ème} étage, porte 118, comprenant : 3 chambres, séjour, entrée, cuisine, salle de bains et W.C.

LOT N° 91 : UNE CAVE

LOT N° 504 : UN PARKING

OCCUPATION : les biens sont, semble-t-il, occupés par le propriétaire.

MISE A PRIX : 44 000 €uros
outre les clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente. Fait et rédigé à EVRY-COURCOURONNES, le 14 février 2019 - Signé M^{me} Charlotte GUITTARD

Consultation du cahier des conditions de vente : Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'EVRY-COURCOURONNES (Essonne), au Palais de Justice de ladite ville rue des Mazières : les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h, ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant. Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au 01.60.78.23.81 ou sur internet WWW.LICITATOR.COM ou www.avocats-ventes.com

Une visite sera organisée par la SCP PAPILLON, Huissier de Justice à EVRY-COURCOURONNES (91) (Tél. : 01.60.77.64.40).

Consignation préalable indispensable pour enchérir par chaque candidat ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

NOTA : les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat postulant près le TGI d'EVRY-COURCOURONNES.

pour plus d'informations sur les ventes judiciaires
consultez le site de l'agence FERRARI sur : www.ferrari.fr

Retrouvez toutes nos annonces sur www.ferrari.fr

MDEZO

EUJRL au capital de 1730 euros
Siège social : 79 AVENUE DE LA COUR DE FRANCE
91280 Savigny sur Orge
RCS N : 751874231 de EVRY

L'AGO du 15/02/2019 a décidé de transférer le siège social au 38 avenue des chrysanthèmes, 91800 Savigny sur Orge à compter du 31/3/2019. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de EVRY. Mention sera faite au RCS de EVRY.

EXONA BATIMENT

SARL au capital de variable de 2500 euros
Siège social : 12 rue de la Planchette 91100 Corbeil Essonnes
RCS N : 510206139 de EVRY

L'AGE du 18 février 2019 a décidé de nommer gérant BULTIERS Roxane, demeurant 21 allée Lancelot 91000 Evry à compter du 18 février 2019, en remplacement de Mme BRILLE Aurélie démissionnaire. Mention sera faite au RCS de EVRY.

SELARLAD LITEM JURIS, représentée par Maître Jean-Sébastien TESLER
Avocat au Barreau de l'Essonne
demeurant 16 place Jacques Brel, 91130 RIS-ORANGIS - Tél. : 01 69 06 21 44

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Tribunal de Grande Instance d'EVRY-COURCOURONNES, au Palais de Justice, rue des Mazières, Salle pénale n° 1, au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT

UN PAVILLON sis à EVRY-COURCOURONNES (91)

9 rue du Jasmin

L'adjudication aura lieu Le MERCREDI 27 MARS 2019 à 10 H 30

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des copropriétaires LE DOMAINE DU PARC 72/0161 sis 9 rue du Jasmin, 91000 EVRY, représenté par son Syndic en exercice, la SAS SOCIÉTÉ D'ETUDE ET DE REALISATION DE GESTION IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION en abrégé SERGIC, SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLÉ sous le numéro 428 748 909, dont le siège social est sis 6 rue Konrad Adenauer, Rond-Point Europe, ZAC DU GRAND COTTIGNIES, 59447 WAÏCHUEHAL CEDEX
Ayant pour Avocat, la SELARL AD LITEM JURIS, représentée par Maître Jean-Sébastien TESLER, Avocat au Barreau de l'Essonne

DESIGNATION DU LOT MIS EN VENTE

Sur la commune d'EVRY-COURCOURONNES (91000), 9 rue du Jasmin, dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section BM :

- lieu-dit Parc et Château de Petit Bourg numéros 234 pour une contenance de 00 hectare 54 ares 98 centiares, 237 pour une contenance de 00 hectare 66 ares 33 centiares, 230 pour une contenance de 00 hectare 38 ares 13 centiares

-lieu-dit 35 Bd Decaerville numéros 227 pour une contenance de 00 hectare 02 ares 78 centiares et 228 pour une contenance de 00 hectare 01 are 56 centiares,

soit un total de 01 hectare 63 ares 78 centiares.

LE LOT NUMERO 37 : UN PAVILLON type EGLANTIER comprenant selon procès-verbal de description dressé le 5 juillet 2018 par Maître Roman LECOMTE, Huissier de Justice Associé à LONGJumeau (91) :

- au niveau 0, une entrée, un débarras, un séjour/salle-à-manger, une cuisine, un cabinet de toilette avec lave-mains et un GARAGE,

- au niveau R+1, accessible depuis le séjour, un peller, trois chambres dont deux avec dégagements, muraux à usage de rangement et de dressing, une salle d'eau avec w.c.

- des combles perdus accessibles depuis le peller du niveau R+1.

Superficie privative (Loi Carrez - hors combles) : 78,09 m²

Un JARDIN à jouissance privative
Une aire extérieure non close vive nouvelle avec une place de stationnement comprise.

Et les 145/10.000^{ème} de la propriété du sol et des parties communes générales

Les lieux sont occupés par la partie saisi

MISE A PRIX : 25.000 Euros (Vingt-cinq mille euros)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consignation préalable indispensable pour enchérir par chaque de banque

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit près le TGI d'EVRY-COURCOURONNES

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du T.G.I. d'EVRY-COURCOURONNES, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures, où il a été déposé sous la Référence Greffe 18/00296

- A la SELARL AD LITEM JURIS, représentée par Maître Jean-Sébastien TESLER, Avocat au Barreau de l'Essonne, demeurant 16 place Jacques Brel, 91130 RIS-ORANGIS - Tél. : 01 69 06 21 44

- Sur les lieux où une visite sera organisée le Mardi 19 mars 2019 de 10 H 30 à 11 H 30 par la SELARL HDJ 91, Huissier de Justice à LONGJUMEAU (91) - Tél : 01 64 48 81 32

Fait et rédigé à RIS-ORANGIS (91), le 30 janvier 2019, par l'Avocat poursuivant

Signé : Maître Jean-Sébastien TESLER

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Tél. 01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

Handwritten text, possibly a signature or a list of names, located at the top of the page. The text is mirrored across the page.